

Procédure de prise en charge des accidents et maladies importants pendant le temps scolaire

À l'usage des enseignants, secrétaires, concierges et autres collaborateurs de l'école
(état juin 2016)

Numéros utiles:

Ambulance: 144

Médecin, dentiste et ophtalmologue de garde : Hotline pédiatrique: 032 713 38 48 – peut aussi orienter

Infirmières scolaires fixe:032/886.45.82

Natels: D. Verdon: 079/792.31.84 et K. Bourquin: 079/455.28.28

Secrétariat des écoles: 032/886 45 79

ToxInfo (intoxications) : 145

Principes généraux

- **Urgences vitales ou graves → ambulance (144)**
- **Appeler les parents si un transport est nécessaire**
- **Infirmières à disposition au minimum pour conseil téléphonique**

Ce texte donne des recommandations pour la prise en charge des élèves malades ou blessés. Il doit pouvoir être adapté à la situation. Il tient compte de la sécurité des élèves, des compétences de chacun et de l'adéquation des mesures en fonction du problème.

Tenir compte aussi de protocoles spécifiques éventuels (par exemple pour élèves diabétiques ou épileptiques)

1. Urgences vitales ou graves → appeler l'ambulance (144)

(Voir exemples sous point 3.1)

Le **144** décide d'envoyer seulement l'ambulance ou aussi le SMUR (avec médecin)

Informations essentielles à donner au 144:

- Identité de l'appelant (avec numéro de téléphone ou de Natel; ne pas laisser le Natel sous silencieux)
- Lieu d'intervention
- Nom, prénom, âge et état de l'élève

L'appel au 144 est généralement prioritaire dans ces situations. Dans le doute, il ne sera jamais reproché d'avoir appelé le 144.

Appeler ensuite les personnes suivantes (l'ordre et la personne s'en chargeant peut dépendre de la situation et du lieu):

- **Les parents:**
 - o les informer de l'évènement (circonstances, état de l'enfant, lieu de prise en charge);
 - o selon la chronologie leur demander de venir sur place ou directement à l'hôpital.
- **Les infirmières** (voir commentaire en point 4)
 - o sous réserve de disponibilité, les infirmières peuvent éventuellement venir aider pour les premiers soins entre l'appel et l'arrivée de l'ambulance ou du SMUR.
 - o Elles peuvent aussi éventuellement conseiller sur la nécessité d'appeler l'ambulance, mais **ceci ne doit pas retarder la prise en charge en cas de grande urgence.**

- Le **secrétariat**:
 - o informer de l'évènement (circonstances, état de l'enfant, lieu de l'évènement).
 - o Le secrétariat fait suivre à la direction
 - o Suivant la situation, le secrétariat ou la direction peuvent se charger de la communication avec les parents pour décharger les personnes s'occupant en direct de l'enfant lors d'incident grave.
- Dans tous les cas, bien préciser qui fait quoi!

À leur arrivée, informer les ambulanciers de l'état des contacts avec les parents, préciser qui continue les démarches et qui viendra récupérer l'enfant à l'hôpital.

Dans le canton de Neuchâtel, **une ambulance avec un enfant va uniquement à l'hôpital Pourtalès.**

2. Situations de sévérité légère ou moyenne

(Voir exemples sous point 3.2)

Typiquement les situations qui nécessitent:

- soit un retour à domicile,
- soit un transfert chez un médecin privé ou une polyclinique
- soit une évaluation et des soins par une infirmière pour permettre le maintien en classe,

mais ne nécessitent a priori pas d'ambulance (exemples sous 3.2)

- dans le bâtiment des Cerisiers: prise en charge prioritaire par les infirmières – en cas d'absence s'adresser au secrétariat
- dans les autres bâtiments: prise en charge prioritaire par les enseignants

2.1. Appeler prioritairement les parents

- L'idéal est que les parents se déplacent pour venir chercher leur enfant, ou indiquent qui peut le prendre en charge (famille, proche,..)
- Important donc d'avoir listes à jour de téléphones
- Possible d'appeler les infirmières ou la Hotline pédiatrique pour conseil médical et le secrétariat pour aider à contacter les parents
- Toujours donner un numéro de téléphone ou de Natel permettant d'être facilement atteignable – ne pas laisser le Natel sous silencieux

2.2. Si ni les parents, ni un proche ne sont atteignables ou ne peuvent se déplacer: envisager les possibilités suivantes:

- Appeler les infirmières
 - o Selon la situation, peuvent éventuellement se déplacer pour donner les premiers soins et organiser le transport
- Faire les premiers soins et garder l'élève à l'école (classe, secrétariat, concierge, ...) le temps d'atteindre les parents
- Appeler la Hotline pédiatrique (rester en ligne si ne répondent pas rapidement car les appels sont pris par ordre d'arrivée)
- Transporter l'élève ou le faire transporter par un autre adulte
 - o en principe toujours faire accompagner par un adulte de l'école ou connaissant bien l'élève
 - o Selon la situation (par exemple risques de vomissements et ou perte de connaissance), il faut une personne qui conduise et une autre qui s'occupe de l'enfant.
 - o Selon la situation, chez son médecin ou un médecin de la région selon liste annexe, ou chez une personne désignée ou à l'infirmerie

- Demander confirmation aux parents (ou proches en charge de l'enfant) qu'ils sont d'accord que l'on transporte avec un véhicule privé
 - Le Cercle dispose d'une assurance casco en cas de dommage au véhicule privé utilisé
 - Éventuellement un taxi peut être utilisé avec accord de la direction ou de la médecine scolaire
- Appeler l'ambulance, même si la situation médicale pure ne le justifierait pas

2.3. Notes:

- Toujours téléphoner avant d'amener un enfant chez un médecin ou dans un centre médical
- Selon la situation, informer ensuite:
 - la direction (si situation particulière,...)
 - la médecine scolaire (si la situation mérite d'être connue: par exemple hyperventilation, épilepsie, infection nécessitant des mesures,...)

3. Exemples de situations

3.1. Urgences vitales ou graves nécessitant l'ambulance

Perte de connaissance prolongée, par exemple sur traumatisme crânien ou hypoglycémie

État de confusion (par exemple après traumatisme crânien, hypoglycémie, prise de produit, maladies)

Détresse respiratoire: crise d'asthme sévère (1 critère utile: enfant ne peut pas parler), noyade, obstructions des voies respiratoires par des corps étrangers, œdème de la gorge suite à une piqûre de guêpe

Allergie grave (par exemple après piqûres d'abeille ou de guêpe)

État de choc (au sens médical!: peau froide et pâle; pouls rapide et faiblement perceptible; souvent respiration rapide; souvent troubles de la conscience entre agitation et confusion)

Hémorragie grave

Plaies graves: en fonction de la profondeur, de l'étendue; ou si saignement important

Fracture ouverte ou fortement déplacée, luxations de grosses articulations, Suspicion de lésion de la colonne vertébrale (Ne pas déplacer le blessé!)

Crise d'épilepsie durant plus de 5 minutes ou première crise d'épilepsie

Brûlures graves et étendues

3.2. Situations de sévérité légère ou moyenne (prise en charge en principe par parents et/ou SME)

Traumatismes: entorse, suspicion de fracture sans déplacement visible, contusion, petites plaies; brûlures légères
 Hyperventilation
 Crise d'asthme peu sévère
 Forte fièvre
 ...

4. Place des infirmières

- Les infirmières ont essentiellement un rôle de prévention, d'information et de dépistage. Elles ne sont le plus souvent qu'une seule à la fois dans le cercle et ont des activités en classe planifiées. Elles peuvent aussi être dans un autre collège. Elles ne peuvent donc pas assumer une permanence.
- Vu que leur bureau est dans le bâtiment des Cerisiers, elles prennent le plus souvent en charge les élèves du cycle 3, mais plus difficilement ceux des autres bâtiments.
- Vu les distances à l'intérieur du cercle, elles ne peuvent se déplacer qu'exceptionnellement.
- Elles peuvent par contre donner des conseils par téléphone

cercle scolaire régional
Les Cerisiers
le directeur

Laurent Schüpbach

cercle scolaire régional
Les Cerisiers
le médecin scolaire

Dr. Michel Perrenoud

Annexes:

- Schéma de la procédure (ordinogramme)
- Téléphones et adresses des structures et des médecins pouvant accueillir des élèves

Diffusion

- Plateforme
- Correspondantes administratives (pour mise à disposition dans les salles des maîtres)
- Secrétariat